



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION TEMPORAIRE

**Interdiction de stationnement
Devant le n° 35 rue de la gare**

Le samedi 17 octobre 2026 de 08h00 à 19h00

Monsieur VERDRON Laurent,

5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal attribuant la délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Vu la demande du 18 septembre 2026 de [REDACTED] qui souhaite effectuer son déménagement au [REDACTED] ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sera strictement interdit à tous les véhicules, sur les places de stationnement, devant l'habitation située au numéro 35 rue de la gare, le samedi 17 octobre 2026 de 8h00 à 19h00;

Article 2 :

La présente disposition sera mise en place par le pétitionnaire à l'aide de rubalise et de plots réglementaires. Il sera formellement interdit de déplacer les panneaux qui seront installés ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur le site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 06 octobre 2026

Pour la Maire et par délégation,

Le 5 -ème adjoint,

Monsieur Laurent VERDRON.



Acte publié le 08 octobre 2026,
Par Madame le Maire,
Madame Nathalie Debaisieux